



## PAR COURRIEL

11 novembre 2021

L'honorable Sean Fraser  
Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté  
365, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario) K1A 1L1

### **OBJET : Problème d'accès aux demandes en ligne pour les représentants légaux et les conseillers juridiques**

Monsieur le Ministre,

Je vous écris pour vous faire part des préoccupations de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada (« la Fédération ») concernant les nouveaux portails de demande d'immigration mis sur pied par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), qui ne permettent pas aux représentants légaux et aux conseillers juridiques d'obtenir un accès direct aux demandes en ligne.

La Fédération est l'organisme coordonnateur national des 14 ordres professionnels de juristes du Canada qui ont le mandat, en vertu de la loi de leur province ou territoire, de réglementer les 126 400 avocats du Canada, les 3 800 notaires du Québec et les près de 12 700 parajuristes autorisés de l'Ontario dans l'intérêt du public. En communiquant l'opinion des instances dirigeantes de la profession juridique, la Fédération joue un rôle moteur quant aux questions nationales essentielles à la protection du droit du public à une profession juridique indépendante et du secret professionnel du juriste ainsi qu'à d'autres questions relatives à l'administration de la justice et la primauté du droit.

La Fédération comprend que la pandémie a amené IRCC à moderniser un grand nombre de ses programmes et de ses processus de demande en les transférant en ligne vers de nouveaux processus numériques basés sur l'infonuagique. Bien que la Fédération juge positive une telle évolution, elle comprend par ailleurs que l'accès à bon nombre de ces nouveaux processus et plateformes numériques se limite aux candidats, ce qui a pour effet d'empêcher les représentants légaux et les conseillers juridiques d'aider leurs clients à remplir les demandes qui doivent être déposées en ligne. La Fédération craint que le Ministère, en adoptant ces nouvelles technologies, n'ait pas suffisamment pris en compte les besoins des candidats en matière de services juridiques. Le fait de limiter l'accès à des processus de demande importants pour un représentant légal ou un conseiller juridique semble indiquer que le Ministère ait privilégié l'efficacité opérationnelle, au détriment du droit à la représentation juridique. Plus important encore, le fait d'empêcher l'accès à ces importants processus de demande interfère avec la représentation adéquate de leurs clients par les représentants légaux et les conseillers juridiques, ce qui soulève de graves problèmes d'accès à la justice.

La capacité des représentants légaux et des conseillers juridiques à représenter correctement leurs clients en immigration préoccupe particulièrement les ordres professionnels de juristes du Canada, car de nombreux immigrants (et immigrants éventuels) au Canada sont vulnérables et font face à des obstacles culturels, linguistiques, ethniques et raciaux. Dans le cadre du processus d'immigration, ils sont souvent concernés par des questions peu familières et complexes pouvant avoir des incidences juridiques considérables pour eux et leur famille. Une représentation juridique complète et sans entrave permet à ces candidats de comprendre et d'exercer efficacement leurs droits tout au long des processus de demande.

La Fédération serait heureuse d'avoir l'occasion d'échanger davantage avec vous sur les questions soulevées dans la présente lettre. Compte tenu notamment du fait que l'IRCC entreprend actuellement de vastes efforts de modernisation, la Fédération souhaiterait poursuivre son engagement sur ces questions afin d'obtenir de meilleurs résultats relativement au rôle des avocats dans les processus d'immigration nouveaux et actualisés.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.



Steve Raby  
Président

cc : Catrina Tapley, sous-ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté Canada